

Festi 'Vapeur

27 & 28 juin 2009 à Digoin (71) - Chassenard (03)

Organisation : le Chaudron et l'ASCL

DOSSIER D'INSCRIPTION « Collectionneur de véhicules »

Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du participant et ne présume en rien de l'engagement de la part de l'organisateur. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE AU 15 MAI 2009

Pas de droit d'inscription (1 dossier par propriétaire; de 1 à 5 véhicules maximum). Cette inscription vous donne droit à :
- 2 badges par véhicule (port obligatoire) pour le chauffeur et son passager pendant les 2 jours de la manifestation.
- 2 entrées gratuites par véhicule.

Pour les associations ou clubs, il est souhaitable que les responsables préviennent Festi 'Vapeur du nombre de véhicules et de personnes participant à la manifestation.

Le site sera gardé du vendredi 26 au soir (18H00) jusqu'au lundi 29 juin au matin (08H00).

Pas d'arrivée nocturne, le terrain sera fermé à 21H00.

IMPORTANT

Par mesure de sécurité et d'organisation, nous vous demandons d'arriver avant 09H00 pour retirer vos badges.

Heure limite d'accès des véhicules : 10 heures 30.

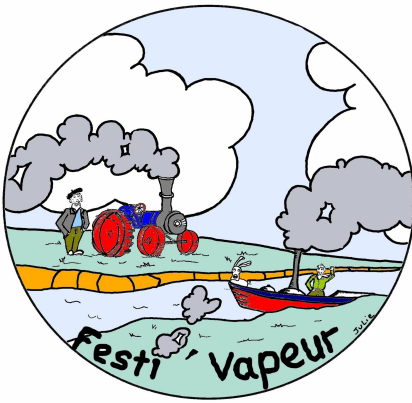
Merci d'adresser votre dossier d'inscription ci-joint, dûment complété, daté et signé à l'adresse indiquée.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Festi 'Vapeur

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE

- 1) Le port du badge est obligatoire.
- 2) La fête est réservée aux véhicules de plus de 40 ans.
- 3) La vente et la distribution de boissons alcoolisées est interdite aux personnes non accréditées.
- 4) Vous êtes responsables des enfants qui vous accompagnent et de l'ensemble de votre matériel.
- 5) Aucun déplacement de véhicule n'est admis en dehors de la mise en place des animations prévues et autorisées.
- 6) Aucun stationnement de véhicules récents n'est admis sur le site pendant la manifestation.
- 7) Tous les véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité de Festi 'Vapeur ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez subir.
(Photocopie de la police d'assurance à joindre impérativement à votre dossier d'inscription).
- 8) Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire pour la catégorie de leur véhicule et devront se conformer au Code de la route.
- 9) Les responsables pourront refuser les véhicules dont l'état général pourrait mettre en danger le public.
- 10) Seul Festi 'Vapeur sera habilité à prendre les mesures qui s'imposent en cas de raison grave et particulière.
- 11) Tous les véhicules devront être équipés d'un extincteur en état de fonctionnement.
- 12) En cas de déplacement autorisé, la vitesse sera limitée à 10 km/h sur tout le terrain.
- 13) Il serait souhaitable que les collectionneurs soient en tenue d'époque.
- 14) Les voitures particulières devront être garées sur le parking « VISITEURS ». Tout véhicule gênant sera évacué par les organisateurs.
- 15) Engagement moral : sauf cas exceptionnel, les véhicules de collection inscrits ne devront pas quitter le site avant 18H00.
- 16) Les organisateurs se réservent le droit d'exclure du site tout participant qui ne respecterait pas le règlement ou les consignes de sécurité.
- 17) En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. Il ne sera accordé aucun dédommagement.
- 18) Feux de camp au sol interdits. Coupe d'arbres interdite (Natura 2000).
- 19) Pensez à la quiétude de tous. Pas de bruit entre minuit et 07H00 (Promenades nocturnes en véhicule sur le site, sirènes, bruits diversinterdits). Par mesure de sécurité et pour éviter les vols, l'accès sur le plateau d'exposition « véhicules » est interdit la nuit.
- 20) Les chiens doivent être tenus en laisse.
- 21) Les personnes non inscrites à la manifestation ne sont pas autorisées à pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture au public (9h – 18h).



Festi' Vapeur
27 & 28 juin 2009
Digoin 71 & Chassenard 03

Fiche d'inscription

Véhicule terrestre

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Tél : Portable :

Véhicule :
.....
Immatriculation :
Assurance (nom et n° de contrat) :
Responsabilité civile pour démonstration en public : Oui / Non

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) M., Mme reconnais et accepte le règlement de SECURITE de Festi 'Vapeur 2009 et je joins la photocopie de mon attestation d'assurance.

Fait à :le

Signature

Date d'arrivée : heure :

2 entrées par jour et par personne par véhicule présenté.
Restauration possible sur le site. A votre disposition :
plateau repas à 10 € ou menu Festi 'Vapeur à 15 €.

Inscription à renvoyer à : Mlle Danièle Devillard
26 La Tuilerie
71160 La Motte St Jean
Tél. : 03.85.88.53.19- Email : pierre.lauquin@wanadoo.fr
avant le 15 mai 2009